

Sommaire

Page 1

✕ **Éditorial**

- 2020 : *année phare de la lutte contre le dérèglement climatique*

Page 2

✕ **Développement durable**

- *Contre le dérèglement climatique, la transition énergétique*

Page 3

✕ **Développement durable**

- *Ferme de l'Envol et AMAP du Blutin : où en est-on ?*

✕ **Modes actifs**

- *Vélo : vers un nouveau départ*
- *LABO : l'atelier vélo participatif est ouvert ...*

Page 4

✕ **Pollution**

- *Nuisances sonores le long de la RD 19 (suite...)*

- *A vos agendas pour...*

L'Assemblée Générale de l'ADEMUB,

*Samedi 29 février 2020 à 14h15
Salle BARRAN*

AG suivie d'un débat public sur le thème du « **Dérèglement climatique et transition énergétique : les scénarios possibles** ». Intervenant : Baptiste RABOURDIN, de l'association Négawatt, spécialiste de la transition énergétique.

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 /11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

2020 : ANNÉE PHARE DE LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

L'Australie brûle. Des températures extrêmes, dues au dérèglement climatique, ont embrasé le sud de ce pays-continent. Dix millions d'ha (l'équivalent de la surface de la Bulgarie), très boisés, sont partis en fumée, tuant 25 personnes et 1 milliard d'animaux. Phénomène qui a entraîné, dans la foulée, une succession de violents orages et des inondations catastrophiques. Au-delà de cet exemple extrême, la terre brûle ou est submergée par des tempêtes destructrices et une montée brutale des eaux un peu partout sur notre planète. La France n'est pas épargnée. Il suffit de se remémorer la longueur et l'intensité de la sécheresse estivale, et les nombreuses tempêtes et inondations de l'automne.

D'un avis général, il faut reconnaître qu'on est loin, très loin, des objectifs fixés par la conférence de Paris (COP 21) en 2015 : «*pas plus de 1,5°C de réchauffement d'ici à 2050*». Les scientifiques nous disent aujourd'hui que nous allons vers +3°C, +4°C, voire plus encore.

Face à ces chiffres, les États et les sociétés productrices d'énergies fossiles doivent prendre en urgence leurs responsabilités. Or, ils n'ont pris aucun engagement pour réduire leurs émissions à la récente conférence de Madrid d'où étaient absents plusieurs gros pollueurs, américains et asiatiques en tête.

La France, sur ce point, se situe plutôt parmi les bons élèves (suppression des dernières centrales à charbon en 2022) même si les efforts consentis sont bien insuffisants. L'Europe va dans le bon sens. **Ainsi, la BEI (Banque Européenne des Investissements) ne financera plus aucun projet faisant appel aux énergies fossiles à partir de 2021.** C'est une avancée qui doit être imitée par toutes les banques et sociétés d'investissement, en France comme dans le monde.

La mobilisation des jeunes générations, les plus impactées par le désastre écologique, nous donne une lueur d'espoir. Parviendront-ils à convaincre les décideurs de renverser la tendance ?

Une chose est certaine : on ne pourra séparer l'action contre le dérèglement climatique et pour la transition énergétique d'une politique active en faveur des populations les plus touchées par ce mouvement brutal de transition, à commencer par les réfugiés climatiques.

Enfin, rien ne peut se faire sans l'implication de chacun d'entre nous dans ce combat de tous les instants.

Dans cette perspective, **l'ADEMUB restera attentive aux propositions faites à l'occasion des prochaines élections locales et souhaite un dialogue plus constructif et une écoute plus réelle des associations environnementales** de la part de nos élus en vue d'une transition écologique réussie.

Nous entamons, en 2020, notre deuxième année de campagne contre le dérèglement climatique, et notre ambition est de solliciter les responsables des établissements scolaires, sociaux et culturels de la ville pour un travail pédagogique approfondi. L'atelier participatif autour du vélo accueille dès à présent ses premiers participants **au Labo**, rue Georges Charpak, et **l'AMAP du Blutin**, depuis **la ferme de l'Envol**, livrera au printemps ses premiers paniers. Sans oublier les autres actions en faveur de la biodiversité et contre les nuisances et pollutions de tous ordres.

Notre prochaine assemblée générale (samedi 29 février, salle Barran) sera suivie d'une réunion publique sur le dérèglement climatique et la transition énergétique avec le concours d'un expert en ce domaine. Nous invitons nos adhérents à venir nombreux et nos lecteurs à participer avec eux au débat qui suivra.

CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le dérèglement climatique qui agit sur notre environnement, est causé en grande partie par les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines qui utilisent principalement des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole ...). La transition énergétique limitera le réchauffement climatique et ses conséquences désastreuses.

Qu'est-ce que la transition énergétique ?

La transition énergétique désigne l'abandon des énergies fossiles et nucléaire pour les remplacer progressivement par des énergies renouvelables (eau, vent, soleil, biomasse ...) en visant une sobriété et une efficacité énergétique.

Ce changement est inscrit dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015 qui précise des objectifs à atteindre, par exemple :

nos émissions de gaz à effet de serre (GeS).

Pour réaliser cette transition énergétique, l'association **Négawatt** a élaboré un scénario pour les années 2017 à 2050, sur la base des principes suivants : **Sobriété et Efficacité énergétique.**

La rénovation thermique des constructions anciennes, les bâtiments neufs à énergie positive, l'utilisation de nouveaux matériaux diminueront les besoins en énergie.

Dans l'industrie, réduire les emballages, augmenter le recyclage, les matériaux biosourcés, allonger la durée des équipements diminueraient les émissions de GeS. Dans l'agriculture et l'alimentation, une conversion est nécessaire : agriculture biologique, agroécologie, de même qu'en alimentation, adopter de nouvelles habitudes : remplacement des protéines animales par les protéines végétales.

Privilégier les énergies renouvelables

La filière produisant la plus grande quantité d'énergie renouvelable est aujourd'hui la filière bois, suivie par l'hydraulique, les biocarburants ainsi que les pompes à chaleur. Malgré une nette progression en France, les **objectifs de production et de consommation d'énergies renouvelables** fixés pour 2020 ne seront pas atteints à temps.

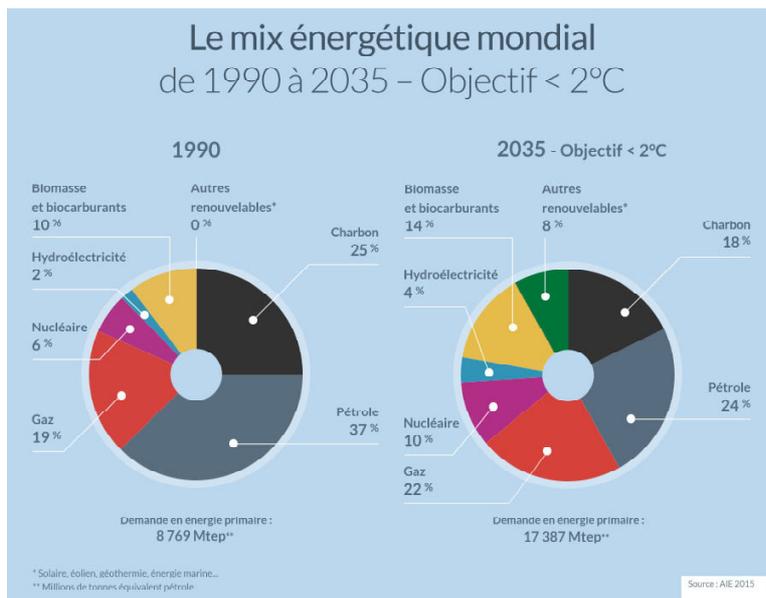
D'après le scénario Négawatt, **les énergies renouvelables peuvent couvrir 100% de nos besoins en 2050.** Ce sont les bioénergies : la biomasse solide, constituée par le bois (granulés de bois, plaquettes forestières ...) ; et les biogaz produits à partir des résidus de cultures, de déjections animales.

Pour la production d'électricité, l'éolien et le photovoltaïque sont un important potentiel.

A la fin 2015, **le parc éolien français est le 4^e d'Europe** en puissance raccordée au réseau, Grâce au développement de celui-ci, la France compte porter à 23% la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique en 2020.

La France souhaite disposer d'une capacité photovoltaïque de 5 400 MégaWatt d'ici 2020, pour une production de 5 TeraWatheure par an, soit 1 % de la consommation annuelle en France.

Nous constatons que la transition énergétique présente de nombreux impacts environnementaux et socio-économiques positifs. Alors il est grand temps de s'y mettre.



Le mix énergétique est la répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées dans une zone géographique

- Réduction de 30% de la consommation des énergies fossiles d'ici 2030,
- Augmentation de la part des énergies renouvelables pour atteindre 40 % de la production d'électricité et 32 % de la consommation énergétique en 2030.

Réussir la transition énergétique

Il est grand temps de préserver notre écosystème c'est à dire réduire

Pour les transports, 1^{er} poste en émissions de gaz à effet de serre, transports en commun, vélo et marche à pied seront sources d'améliorations. Reporter vers le ferroviaire et le fluvial le transport des marchandises, revoir la fiscalité des carburants en particulier pour le transport aérien permettront une réduction de consommation de pétrole. Nous gagnerions en indépendance énergétique, en pouvoir d'achat, en amélioration de la qualité de l'air et donc de la santé.

FERME DE L'ENVOI ET AMAP DU BLUTIN : OÙ EN EST-ON ?



Soyons curieux : allons voir sur les terrains de La Base, derrière l'immense bâtiment d'«Amazon» : un début de financements a permis la construction de serres, premiers équipements de la Ferme de l'Envol.

La Ferme de l'Envol est une ferme coopérative de 75 ha en polyculture-élevage avec du maraîchage, notamment en AMAP, de la production de blé avec fabrication de pain, de l'arboriculture, de la production de lait avec fabrication de fromage, de l'élevage de poules avec production d'œufs... Tous ces produits sont destinés à la consommation locale, familiale et collective.

L'AMAP du Blutin (Association pour le Maintien d'une Agriculture

Paysanne), une des 3 AMAP du site, créée par et pour les Brétignolais, boucle sa première année d'existence. Cette période a permis aux membres du CA d'effectuer les démarches de création de l'association, de soutenir la mise en route de la ferme, de planifier le démarrage des distributions de paniers de légumes à Brétigny, en coordination avec la mairie et les producteurs.

Cette distribution de parts de récoltes de légumes (paniers)

commencera probablement en juin 2020, avec 15 parts (*) par semaine. Ainsi, 15 à 30 familles devraient être fournies en paniers à partir de juin 2020 mais aussi, comme c'est le principe du fonctionnement d'une AMAP, mettre la main à la pâte pour être réellement partenaire de l'agriculteur et préfigurer ainsi l'agriculture de demain.

() Le nombre de parts sera sans doute plus important que prévu. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en écrivant à : amapdublutin@gmail.com*

Modes actifs

VÉLO : VERS UN NOUVEAU DÉPART ?

Brétigny est à la croisée des chemins. Les efforts déployés depuis quelques années par la Ville, à l'incitation de l'ADEMUB et avec son soutien de plus en plus actif, ont abouti à donner un nouveau visage à Brétigny.

Le nombre de rues en zone 30 ou zones de rencontre, les doubles-sens cyclables, les arceaux de sécurité... ont certes amélioré le quotidien des cyclistes brétignolais.

Mais ne nous faisons pas trop d'illusions : la voiture est toujours omniprésente à Brétigny et tend à y développer encore sa présence. Plusieurs aménagements récents sont défavorables au vélo. Exemples : la rue du Parc, stratégique pour la continuité cyclable, a été rendue quasiment impraticable par les cyclistes, qui n'ont pas eu leur mot à dire ; la nouvelle avenue Lévi-Strauss ressemble à une voie rapide ; c'est le «foutoir» place Garcia Lorca.

Quel sort sera réservé aux cyclistes dans le quartier Bois Badeau en

devenir ? Et la place du 11 novembre est toujours un parking.

Les aménagements protégeant les cyclistes (bandes cyclables, sas cyclistes, cédez-le-passage cyclistes...) ainsi que les règles de priorité sont trop souvent ignorées en dépit des efforts constants de la police municipale. Le parking vélo de la place de la gare est en piteux état. Et l'information donnée par la Ville est nettement insuffisante. Une grande campagne en faveur de la circulation apaisée s'impose.

Or, si nos élus ne redoublent pas d'efforts pour endiguer l'invasion automobile, surtout à certaines heures et dans certaines rues de la ville... Si nos élus ne réduisent pas

l'espace dévolu à l'automobile... **Si rien ne change, alors le vélo ne progressera pas et nous perdrons la bataille contre la pollution et le dérèglement climatique.**

Nous sommes au milieu du gué. Des mesures plus draconiennes doivent être prises.

Nous souhaitons un dialogue plus constructif avec nos élus. **L'expertise des usagers, ça existe !**

LABO : l'atelier vélo participatif est ouvert...

Dans le cadre du projet d'urbanisme transitoire appelé LE LABO, situé rue Georges Charpak (quartier Clause), notre atelier vélo participatif est désormais ouvert à tous.

Un beau local flambant neuf attend tous ceux d'entre vous qui veulent réparer et entretenir leur vélo avec l'aide de techniciens expérimentés et bénévoles de l'ADEMUB et du CSB Cyclotourisme.

Ouverture : tous les mercredis et tous les samedis de 16h à 18h hors vacances scolaires. N'hésitez pas à venir nous voir. Vous y trouverez une ambiance sympa.

NUISANCES SONORES LE LONG DE LA RD 19 (suite...)

Saisie par des habitants de Brétigny, riverains de la Route Départementale 19, à propos du bruit généré par le trafic routier sur cette voie très empruntée, l'ADEMUB a adressé 5 lettres aux autorités concernées par ce problème sérieux : M. le Maire de Brétigny-sur-Orge et responsable des Mobilités au Conseil départemental, M. le Préfet de l'Essonne, M. le Président du Conseil départemental de l'Essonne, M. le Maire du Plessis-Pâté et Président de la Société Publique Locale AIR 217, M. Le Président de CdEA (Cœur d'Essonne

Agglomération). **Pour le moment, nous n'avons reçu aucune réponse.**

Une commission vient de se mettre en place au sein de l'ADEMUB : elle a demandé un rendez-vous dans les meilleurs délais avec M. Nicolas Méary, maire de Brétigny, pour savoir où en est ce dossier évoqué lors des vœux à la population, à Maison Neuve. Les 440 signataires des pétitions seront informés de la suite ; un blog est même envisagé.

Un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) a été approuvé le 24 septembre 2019

uniquement pour les infrastructures de l'État (contrairement au précédent) suite à une consultation qui n'a recueilli aucun avis. Le PPBE pour le réseau départemental a fait l'objet d'une consultation du public qui s'est terminée fin décembre dernier : il devrait être approuvé par le Conseil départemental de l'Essonne.

L'objectif d'un tel plan est la réduction et la prévention du bruit dans des zones critiques où la population est soumise à des niveaux de bruit élevés dus aux véhicules automobiles, trains, avions et industries. **La RD 19 est concernée par ce plan.**

À suivre !

À VOS AGENDAS !

**Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'ADEMUB :
Samedi 29 Février 2020 à 14h15 Salle BARRAN
(Rue du Bois de Châtres à Brétigny-sur-Orge)**

Ordre du jour :

- Lecture et discussion des rapports moral et d'activité, financier et d'orientation,
- Approbation des comptes de l'année 2019,
- Budget prévisionnel 2020 et fixation des cotisations 2021,
- Votes,
- Renouvellement partiel du conseil d'administration.

À 16h30, à la suite de l'Assemblée générale,

RÉUNION PUBLIQUE ET DÉBAT

Thème : Dérèglement climatique et transition énergétique : les scénarios possibles.

Intervenant : Baptiste RABOURDIN, ambassadeur de l'association Négawatt, spécialiste de la transition énergétique.

**Bientôt notre exposition «DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE»
dans les Établissements Scolaires, à la Médiathèque Marguerite Duras...**

Les commissions ADEMUB : Mobilités, Dérèglement climatique, Urbanisme, Biodiversité, Communication... et la petite dernière, « Nuisances sonores et atmosphériques », se réunissent régulièrement et accueillent volontiers des participants.

REJOIGNEZ-NOUS.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2020

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

**ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge**

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2020. Ci-joint ma cotisation de Euros
(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr
ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10